



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU

**mardi 24 juillet 2012 à 19 heures 00**

-----

**SL/MG**

**N° 001399**

**Ressources  
Humaines -  
Recrutement d'un  
stagiaire en  
préparation d'un CAP  
petite enfance -  
Année scolaire 2012-  
2013**

**Affiché le :**

**Le mardi 24 juillet 2012 à 19 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) représentée par M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale) représentée par M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) représentée par M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) représenté par Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale) représentée par Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. André LECOURT (Conseiller Municipal) représenté par M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale) représentée par M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal)

**ABSENTS** : M. José VINCENNELLI (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Suite à la décision de réduire le personnel ATSEM dans les écoles, la collectivité d'APT souhaite recruter un stagiaire qui sera affecté dans les écoles maternelles pour effectuer des remplacements ATSEM.

Le stage sera effectué par une personne qui prépare son CAP petite enfance par correspondance. La période de stage est fixée du 4 septembre 2012 au 4 juillet 2013.

Le stagiaire ne sera pas lié avec la collectivité qui l'accueille par un contrat de travail et ne pourra pas prétendre à un salaire. Toutefois et conformément à l'article 9 de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006, une gratification est obligatoire lorsque la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs. Le montant de la gratification est laissé à l'appréciation de la collectivité.

Il est donc proposé, compte tenu des missions demandées au futur stagiaire et de la durée du stage, de lui verser une gratification qui correspondra à 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale, soit 436.05 euros brut par mois.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**APPROUVE**, la proposition de Monsieur le Maire de recruter un stagiaire qui prépare son CAP petite enfance par correspondance du 4 septembre 2012 au 4 juillet 2013.

**AUTORISE**, Monsieur le Maire à verser une gratification à ce stagiaire d'un montant mensuel brut de 436.05 euros.

**DIT**, que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**